

Vos communes

VEYNES

## La mobilisation se poursuit contre la fermeture d'une classe



*Ce jeudi, la deuxième mobilisation contre la suppression d'une classe à l'école Émilie-Carles était forte dans les rues de Veynes. Le cortège a bruyamment exprimé son désaccord. Photo Le DL /Marie LEMAIRE*

**Jeudi 11 février, plus d'une centaine de personnes – écoliers, parents d'élèves, élus, habitants et représentants syndicaux – ont à nouveau manifesté contre la suppression d'une classe à l'école élémentaire Émilie-Carles.**

Ils s'étaient symboliquement donné rendez-vous à l'école. Le cortège, cloches et porte-voix en renfort, est remonté jusqu'au rond-point central de la ville en passant par l'avenue du commandant Dumont. Ils ont exprimé leur désarroi contre la fermeture d'une classe dans la commune. « Nous nous sommes arrêtés devant l'inspection académique située sous la MJC. Mais personne n'est sorti et, pourtant, on a fait du bruit », déplore Anaïs Bevilacqua, mère de Lyana (moyenne section) et Amaury (CE1).

Christian Gilardeau, maire de Veynes, qui avait reçu les parents d'élèves au préalable, a annoncé à ces derniers qu'ils seraient reçus en sa présence à l'inspection académique de Veynes par la Directrice des services académiques des services de l'Éducation nationale des Hautes-Alpes (Dasen) ce mardi 16 février à 14 h 30. L'édile ajoute : « Je viens également d'être informé que la secrétaire d'État à l'éducation prioritaire, Nathalie Elimas, s'est exprimée au nom du ministre Jean-Michel Blanquer mercredi dernier au sénat. Cette dernière affirmait, je cite "Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classe ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change". Tels sont ses propos. Cette suppression de classe serait incompréhensible autant que l'engagement pris ne soit pas respecté. »

Par ailleurs, le comité technique spécial départemental traitant de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée 2021 a eu lieu ce lundi 8 février. Cette carte scolaire sera définitivement actée en comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) mais la date reste à définir.